



Règlement intérieur pour la location du Gîte du Pré Carra

+ Dépôt de garantie

A votre arrivée un dépôt de garantie de 700 €uros vous est demandé. Il vous sera restitué, après contrôle, déduction faite des détériorations ou casse de matériel ou du coût de la remise en état des lieux si nécessaire. Si le montant de la caution est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme après l'inventaire de sortie. En tant que locataire, vous vous engagez à payer la remise en état de toute dégradation du lieu ou du matériel, directement ou par l'intermédiaire de votre assurance.

+ Arrivée/Départ

A l'arrivée et au départ, un état des lieux et un inventaire sont réalisés avec un responsable du site. Vous devrez indiquer sur cet état des lieux tous les défauts constatés dans les lieux et toutes les remarques éventuelles. Ces commentaires seront indiqués de façon manuscrite obligatoirement sur l'état des lieux et l'inventaire.

Dès votre arrivée, merci de nous indiquer l'heure prévue pour votre départ.

+ Assurance

Le gîte est couvert par une assurance habitation destinée à la location saisonnière, qui prévoit que pendant la location que :

- les objets de valeur et biens appartenant aux locataires ne sont pas garantis.

Le locataire doit détenir une assurance responsabilité civile voire une assurance spéciale vacances qui couvrirait les annulations.

+ Animaux

Les animaux sont autorisés dans la mesure où ils respectent l'environnement et l'espace d'habitation.

+ Propreté et rangement des lieux

Nous vous demandons de respecter la propreté des lieux. Le gîte est délivré ménage entièrement fait et doit être restitué en l'état (douche, toilettes, cuisine et chambres). Si toutefois l'état de propreté ne s'avérait pas satisfaisant, un forfait de ménage de 70€ sera demandé en plus du dépôt de garantie.

Il vous est interdit de déplacer le mobilier à l'intérieur du gîte.

Les poubelles sont à déposer à l'extérieur sous le hangar. Elles sont enlevées tous les vendredi matin, tôt. Pensez à les déposer la veille.

Pour le tri sélectif des containers sont à votre disposition sur le parking de la salle des fêtes au village.



EARL Les Verchères La Voisinée 69640 Montmelas Saint Sorlin

✚ Equipements électroménagers

Un classeur regroupe toutes les notices de fonctionnement des appareils électroménagers. En cas de non respect des consignes d'utilisation la garantie constructeur ne s'applique pas. Vous serez alors amenés à rembourser le prix de la réparation ou du remplacement de l'appareil.

✚ Poêle

Vous devrez alimenter le poêle uniquement avec le bois mis à votre disposition. Attention à ne laisser aucun objet ou linge à proximité ou sur le poêle.

✚ Extincteurs

Vous trouverez deux extincteurs dans le gîte.

✚ Consignes de sécurité et de bienséance

La location est prévue pour 9 personnes maximum.

Il vous est demandé de respecter le voisinage et d'éviter tout tapage nocturne.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER A L'INTERIEUR DU GÎTE.

En cas d'urgence vous pouvez joindre la personne qui vous a accueillis et qui vous a laissé ses coordonnées à l'arrivée.

Nous vous souhaitons un bon excellent séjour au Pré Carra.

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les conditions.

Séjour du au

Nom du locataire

Fait à Montmelas le

Le locataire

Le responsable pour l'EARL Les Verchères